

- Destinataire :** Aux médecins, nutritionnistes, orthophonistes, ergothérapeutes, infirmière, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires et à leurs supérieurs immédiats dans les différents secteurs et unité de HMR.
- Expéditeur :** Jocelyn Bisson, conseiller cadre au développement des processus cliniques, responsable du soutien à l'encadrement clinique, DSM-PP
- Date :** 24 septembre 2024
- Objet :** Invitation aux formations et séances d'information sur le nouveau protocole de prise en charge de la dysphagie
-

Bonjour,

Le CIUSSS-EMTL est fier de vous annoncer le lancement prochain du nouveau protocole de prise en charge de la dysphagie à HMR, soit le 24 octobre prochain. À cette fin, des ateliers de formation et des séances d'information sont prévus pour le personnel concerné des différents secteurs et unités de HMR.

Les objectifs de ces formations et séances d'information sont :

- favoriser une compréhension commune des grands principes, notions et objectifs du protocole interdisciplinaire de la prise en charge de la clientèle présentant ou à risque de présenter une dysphagie oro-pharyngée ;
- favoriser une compréhension et appropriation commune des rôles spécifiques et partagés des intervenants ;
- s'approprier les outils reliés à la prise en charge interdisciplinaire de l'utilisateur dysphagique ou à risque de l'être.

Ateliers de formation pour les infirmières et infirmières auxiliaires (catégorie 1)

Pour les infirmières et infirmières auxiliaires, un atelier de formation de 45 minutes sera offert ainsi qu'une capsule vidéo de 15 minutes à visionner en préalable à l'atelier en présentiel. Plusieurs plages horaires sont prévues pour cela du 1er au 10 octobre à HMR, au CSA local F-101 (aile Bleue au rez-de-chaussée) et au local H-48.

Cet atelier est précédé d'une capsule vidéo de 15 minutes qui doit être visionné avant la séance de formation en présentiel. La capsule est suivie d'un petit test de connaissances pour valider le visionnement et s'assurer des acquis de connaissances. La capsule est disponible sur l'ENA : **Révision des notions en dysphagie, #16508.**



Les personnes inscrites à l'atelier de formation par leur supérieur immédiat recevront un rappel au moins une semaine avant la formation confirmant la date et le lieu de la formation, avec un rappel pour visionner la capsule vidéo.

Séances d'information pour les préposés aux bénéficiaires (Catégorie 2)

Pour les préposés aux bénéficiaires, des séances d'information de 15 minutes sont prévues durant la même période, à savoir du 8 au 10 octobre, également dans les mêmes locaux prévus pour la formation (CSA F-101 et H-48). Les préposés inscrits à la séance d'information par leur supérieur immédiat recevront également un rappel de leur inscription avec la date et le local.

Formation aux professionnels (catégorie 4) : nutritionnistes, orthophonistes et ergothérapeutes)

Pour les professionnels (catégorie 4) impliqués dans la prise en charge de la dysphagie—nutritionnistes, orthophonistes et ergothérapeutes—un atelier de formation de deux heures est prévu. Deux plages horaires sont offertes: les 25 et 26 septembre, de 9h00 à 11h00, au CSA local H-48. Les personnes inscrites à ces formations recevront un rappel dans la semaine précédant la formation avec la date et l'heure de leur atelier.

Date d'entrée en vigueur du nouveau protocole de prise en charge de la dysphagie à HRM

À partir du **16 octobre** le nouveau protocole de prise en charge de la dysphagie entrera en vigueur dans l'ensemble des secteurs et unités de HMR. Cela implique l'utilisation des nouveaux formulaires pour le repérage et le dépistage de la dysphagie et pour la concertation interdisciplinaire en dysphagie, la mise en œuvre des nouvelles façons de faire pour les clientèles tel que cela sera précisé dans les ateliers de formation.

Divers

Les personnes concernées peuvent valider leur inscription à l'un des blocs horaires auprès de leur supérieur immédiat.

Le nouveau formulaire #HMR40433 « Repérage et dépistage de la dysphagie (trouble de la déglutition) » est disponible sur eClinibase et OACIS et peut être commandé pour impression.

Pour toute question relative à cette note, vous pouvez vous adresser à : Jocelyn Bisson :

Jbisson.iusmm@ssss.gouv.qc.ca